



Conseil économique et social

Distr. générale
1^{er} mars 2021
Français
Original : anglais

Session de 2021

23 juillet 2020-22 juillet 2021

Point 8 de l'ordre du jour

Débat consacré à l'intégration

Rapport annuel d'ensemble du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pour 2020

Résumé

Le présent rapport dresse le bilan de la coopération interorganisations déployée dans le cadre du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination en 2020. Il rend compte des principales activités menées par le Conseil pour promouvoir une approche cohérente des politiques et de la gestion et améliorer la coordination à l'échelle du système des Nations Unies à l'appui de l'exécution des mandats intergouvernementaux.

En 2020, le Conseil et ses organes subsidiaires se sont concentrés sur le renforcement de leurs capacités collectives et de leur participation à la riposte mondiale aux effets sans précédents de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ainsi qu'aux efforts de relèvement. Dans le cadre de ses travaux relatifs aux programmes, le Conseil a examiné les besoins accrus en matière de finances et de données qui ont découlé de la crise, ce qui l'a conduit à adopter un Plan d'action à l'échelle du système pour l'innovation dans le domaine des données et des statistiques des Nations Unies et à rationaliser l'application des normes définissant les données à fournir par le système des Nations Unies aux fins de l'information financière. Les membres du Conseil ont également examiné les moyens de renforcer la visibilité du système des Nations Unies et sa contribution à la réduction des inégalités et ont approuvé un document intitulé « Building an inclusive, sustainable and resilient future with indigenous peoples: a call to action » (Bâtir un avenir inclusif, durable et résilient avec les peuples autochtones : un appel à l'action). Dans le domaine de la coordination de la gestion institutionnelle, le Conseil s'est notamment attaché à assurer la continuité des opérations et à favoriser un climat de travail sûr et inclusif dans l'ensemble du système des Nations Unies. En outre, il a continué à suivre une approche de tolérance zéro en matière de harcèlement sexuel, tout en renforçant les mesures de prévention et d'intervention axées sur les victimes.



Le rapport présente également les activités de coordination entre le Conseil et d'autres organes cofinancés.

I. Introduction

1. En application de la résolution 2008 (LX) du Conseil économique et social, le présent rapport récapitule les travaux menés par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination au cours de l'année écoulée. Il fait suite également aux dispositions de l'alinéa b) du paragraphe 4 de la résolution [64/289](#) relative à la cohérence du système des Nations Unies, par laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'incorporer les informations portant sur les travaux du Conseil dans son rapport d'examen annuel destiné au Conseil économique et social, qui est également étudié par le Comité du programme et de la coordination.

2. Le présent rapport met en relief les principales activités menées en 2020 sous l'égide du Conseil des chefs de secrétariat. En tant qu'organe de coordination, le Conseil et ses mécanismes subsidiaires, le Comité de haut niveau sur les programmes et le Comité de haut niveau sur la gestion, s'emploient à assurer la cohérence des politiques et de la gestion, dans le but d'accroître l'efficacité et l'efficience des activités du système des Nations Unies. Les travaux du Conseil sont conformes aux directives des organes intergouvernementaux et alignés sur les priorités des États Membres.

3. Pendant l'année 2020, compte tenu de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Conseil et ses comités de haut niveau ont tenu leurs sessions virtuellement, plutôt qu'en présentiel, ont programmé des réunions intersessions supplémentaires et ont révisé leurs ordres du jour.

4. Les ordres du jour des sessions du Conseil tenues en format virtuel en mai et novembre 2020¹ étaient articulés autour de la mobilisation du système des Nations Unies face à la pandémie et de l'harmonisation de ses interventions, ainsi qu'autour d'une réflexion sur un programme et des défis communs dans un monde post-pandémique. Les comités de haut niveau ont travaillé en tenant des réunions intersessions régulières ou ponctuelles, en format virtuel, en mars, avril, juillet, septembre et octobre².

II. Riposte à la pandémie et relèvement

5. En 2020, le monde a été frappé par une calamité d'une ampleur et aux conséquences spectaculaires, dont les répercussions se feront sentir pour des générations à venir. Le Conseil s'est concentré intensément sur la riposte à la pandémie de COVID-19 et le relèvement car cette crise sanitaire mondiale dévastatrice a provoqué de vastes perturbations socioéconomiques, érodé les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et fait apparaître de graves menaces pour les droits humains, la gouvernance mondiale, l'éthique et la coopération internationale. Une maladie qui ne connaît pas de frontières a fait ressortir la nécessité de placer le multilatéralisme et la solidarité au cœur de la riposte.

¹ Voir le résumé des délibérations de la première session ordinaire de 2020 ([CEB/2020/1](#)) et de la deuxième session ordinaire de 2020 ([CEB/2020/2](#)).

² Voir : les rapports du Comité de haut niveau sur la gestion à sa trente-neuvième session ([CEB/2020/3](#)) et du Comité de haut niveau sur les programmes à sa trente-neuvième session ([CEB/2020/4](#)) ; le rapport du Comité de haut niveau sur les programmes concernant sa consultation virtuelle sur l'éthique de l'intelligence artificielle ([CEB/2020/6/Add.1](#)) ; les rapports du Comité de haut niveau sur la gestion à sa quarantième session ([CEB/2020/5](#)) et du Comité de haut niveau sur les programmes à sa quarantième session ([CEB/2020/6](#)).

6. Les membres du Conseil ont pris conscience que la pandémie offrait également une occasion à ne pas manquer d'inscrire le développement durable au centre de la relance afin de rendre le monde plus résistant aux menaces futures. Résolus à réagir collectivement, ils ont guidé leurs organisations respectives, dans tous leurs mandats, piliers, fonctions et secteurs géographiques, de façon à leur permettre d'affronter les problèmes sous tous leurs aspects. Ils ont réagi à la crise dès son commencement, en fournissant un soutien sanitaire, humanitaire et socioéconomique et des orientations en la matière aux États Membres, en plaçant les personnes au cœur de leurs activités et en mettant l'accent sur les plus vulnérables.

7. Ce faisant, les membres du Conseil ont souligné l'importance des compétences d'encadrement, notant qu'il fallait adopter une approche agile, multidimensionnelle et collaborative face à une crise complexe et imprévisible. Les caractéristiques de leadership recensées par le Conseil dans son modèle de leadership du système des Nations Unies (voir fig. I) ont été appliquées à grande échelle au fur et à mesure que la riposte à la pandémie progressait, tant dans les opérations des entités du système des Nations Unies que dans les activités de programme à l'appui des États Membres.

Figure I
Modèle de leadership du système des Nations Unies

Le leadership du système des Nations Unies en action	Les huit principales caractéristiques du leadership	
<p>COCRÉATION à travers les trois piliers de la Charte des Nations Unies</p> <p>Application, conception, compréhension et développement de la PENSÉE SYSTÉMIQUE</p> <p>Stimulation de l'ACTION TRANSFORMATRICE</p> <p>Priorité donnée à l'IMPACT</p>	Modèle reposant sur des règles de droit Le leadership du système des Nations Unies est fondé sur les normes et règles des Nations Unies	Modèle fondé sur la droiture dans le respect des grands principes Les dirigeants des Nations Unies défendent les normes et règles et leur application
	Modèle exhaustif Le leadership du système des Nations Unies s'applique à tous les membres du personnel et à toutes les parties prenantes	Modèle fondé sur l'application du principe de responsabilité Le leadership du système des Nations Unies applique le principe de responsabilité tant à l'intérieur du système qu'envers les bénéficiaires de son action et, plus généralement, le public
	Modèle multidimensionnel Le leadership du système des Nations Unies est intégré et transversal sur le fond (piliers) et sur le plan fonctionnel	Modèle porteur de transformation Les dirigeants des Nations Unies redéfinissent l'approche du système en matière de création de partenariats, de stratégie et de réflexion sur les processus afin d'obtenir des changements positifs
	Modèle collaboratif Uni dans sa réflexion – qui englobe les trois piliers de la Charte –, le personnel des Nations Unies cherche des méthodes et des solutions communes	Modèle applicable à chaque personne Les dirigeants des Nations Unies donnent l'exemple en appliquant les principes et les normes des Nations Unies dans toutes leurs interactions

Source : CEB/2017/1, annexe.

L'avenir du multilatéralisme : programme commun et défis pour le système des Nations Unies dans le monde de l'après-pandémie

8. À l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de la fondation de l'Organisation des Nations Unies, alors que le monde était aux prises avec un fléau mondial d'une ampleur jamais vue depuis la Seconde Guerre mondiale, le Conseil a entrepris de réfléchir collectivement aux perspectives et défis futurs. Les membres se sont fixé l'horizon du centenaire de l'Organisation en 2045 pour envisager le rôle que le système des Nations Unies jouerait dans le relèvement de la pandémie en renforçant

les systèmes à tous les niveaux afin de mieux les préparer aux crises et de façonner la prochaine ère du multilatéralisme.

9. En premier lieu, les membres ont conceptualisé les fondements d'un programme commun, ancré dans un multilatéralisme en réseau reliant les institutions mondiales, régionales et nationales ainsi que dans un multilatéralisme efficace et inclusif, qui réponde aux besoins de tous les intéressés et fasse intervenir toutes les parties prenantes, y compris les entreprises, les universités, les villes et les mouvements pour l'égalité des genres, l'action climatique et la justice raciale.

10. Le nouveau contrat social envisagé serait axé sur l'échelon national et comprendrait des investissements visant à promouvoir la cohésion sociale et une nouvelle génération de politiques garantissant la protection sociale et favorisant la résilience face aux chocs économiques et environnementaux. Les deux puissants leviers et facteurs d'égalité que sont l'éducation et les technologies numériques permettraient d'atteindre cet objectif. Il conviendrait d'appliquer une approche véritablement intégrée de l'élaboration des politiques, qui serait fondée sur les droits humains de chaque personne et centrée sur l'équité et la durabilité, et qui engloberait également l'emploi, le développement durable et la protection sociale.

11. Le nouveau pacte mondial envisagé viserait à garantir que le pouvoir, les richesses et les chances soient plus largement partagés. Ce nouveau modèle de gouvernance mondiale reposerait sur une mondialisation équitable, un commerce libre et équitable et la priorité donnée au bien-être des générations futures.

12. Les membres du Conseil ont souligné qu'il serait indispensable de renforcer la coopération entre les institutions financières internationales et le système des Nations Unies, de revitaliser le système commercial international, de réformer les mécanismes de paix et de sécurité et de transformer les modèles de droits de propriété intellectuelle. Pour avancer vers ce cap, le système des Nations Unies continuerait d'offrir un espace de discussion propice au renforcement de la confiance, de mobiliser les parties prenantes partageant des objectifs communs, de jouer un rôle de premier plan dans la réflexion sur les politiques à mener, de s'acquitter de ses fonctions normatives et stratégiques uniques et de faire œuvre de médiateur désintéressé.

Le financement des objectifs de développement durable et l'obtention des données nécessaires dans le contexte de la pandémie

13. Le Conseil des chefs de secrétariat a souligné que l'accroissement des besoins financiers pour les activités relatives à la santé, à l'aide humanitaire et au développement durable, résultant de la pandémie, était un sujet de préoccupation majeur, qui compromettrait davantage la réalisation en temps opportun des objectifs de développement durable. Il était particulièrement important que les besoins financiers urgents à court terme dictés par la crise liée à la COVID-19 soient alignés sur les objectifs de relèvement à plus long terme.

14. Le paysage du financement du développement durable connaissait une mutation radicale en raison des répercussions économiques et budgétaires de la pandémie sur les États Membres. Bien que de nouveaux flux et mécanismes de financement aient été mis en place, une grande incertitude et des difficultés concernant les financements futurs apparaissaient dans de nombreux pays en développement, ce qui compromettrait la possibilité d'une relance durable pour tous.

15. Le Conseil des chefs de secrétariat a examiné un certain nombre de grands mécanismes de financement instaurés en réponse à la pandémie, qui visaient à favoriser une meilleure coordination et des effets de synergie dans la limite des ressources disponibles : le Fonds de solidarité pour la riposte à la COVID-19 (réponse à la crise sanitaire) ; le Plan de réponse humanitaire global COVID-19 ; le fonds

d'affectation spéciale pour la riposte à la COVID-19 et le relèvement ; ainsi que les ressources disponibles par l'intermédiaire des institutions financières internationales. Les membres ont fait valoir que, pour rendre le relèvement plus durable et inclusif, il importait de relier ces mécanismes de financement au Cadre des Nations Unies pour la réponse socioéconomique immédiate à la COVID-19.

16. Les données et les statistiques étaient indispensables pour garantir l'efficacité de la riposte à la pandémie et atteindre les objectifs de développement durable pendant la décennie d'action. Les membres du Conseil ont convenu que le système des Nations Unies devait rendre ses données plus accessibles et les communiquer en temps opportun lorsqu'il aidait les États Membres à mettre en place des politiques fondées sur des données factuelles et à riposter efficacement à la crise mondiale.

17. À cette fin³, le Conseil a approuvé, en mai 2020, le Plan d'action à l'échelle du système pour l'innovation dans le domaine des données et des statistiques des Nations Unies (CEB/2020/1/Add.1), élaboré par le Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies en consultation avec le Comité de haut niveau sur les programmes. Il a encouragé des travaux ambitieux visant à produire des données et des résultats statistiques plus innovants, qui seraient d'une plus grande utilité pratique pour les États Membres et la communauté internationale. Le Plan a également pour objet de soutenir le développement des systèmes statistiques nationaux, ce qui aide les pays à produire des données et des statistiques adaptées à leurs besoins.

18. Le Conseil a fait observer que l'ensemble de normes définissant les données à fournir par le système des Nations Unies aux fins de l'information financière – également appelé cube de données⁴ (voir fig. II), élaboré en consultation avec le Comité de haut niveau sur la gestion et entrées en vigueur en 2018⁵, constituait un autre vecteur essentiel pour produire en temps opportun des données facilement disponibles, fiables, vérifiables et comparables, à l'appui de la prise de décisions à l'échelle du système et des entités⁶. Les nouvelles normes permettent aux entités du système des Nations Unies de communiquer des données plus complètes, harmonisées et de meilleure qualité.

19. Le cube de données concourt également au respect des engagements pris au titre du pacte de financement car il améliore la transparence de la communication financière à l'échelle du système et l'application du principe de responsabilité à cet égard, les données étant ventilées par bénéficiaire et par objectif de développement durable, conformément aux normes internationales de l'Organisation de coopération et de développement économiques et de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide, et donnant plus de visibilité aux contributeurs. Le cube de données a été choisi comme élément du portefeuille stratégique initial de cas prioritaires d'utilisation des données, élaboré aux fins de la *Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données par tout le monde, partout : perspectives, impact et intégrité*⁷, non seulement parce qu'il s'agissait d'une initiative de gestion stratégique des données solidement conçue et riche de potentiels, mais également parce qu'il favorisait, au niveau structurel, une culture des données axées sur les

³ Conformément aux paragraphes 23 et 32 de la résolution 75/233 de l'Assemblée générale.

⁴ Comité de haut niveau sur la gestion et Groupe des Nations Unies pour le développement durable, « Data standards for United Nations system-wide reporting of financial data » (normes définissant les données à fournir par le système des Nations Unies aux fins de l'information financière) (janvier 2020). Consultable à l'adresse suivante : https://unsceb.org/sites/default/files/2020-08/UN_DataStandards_Digital_20200324.pdf.

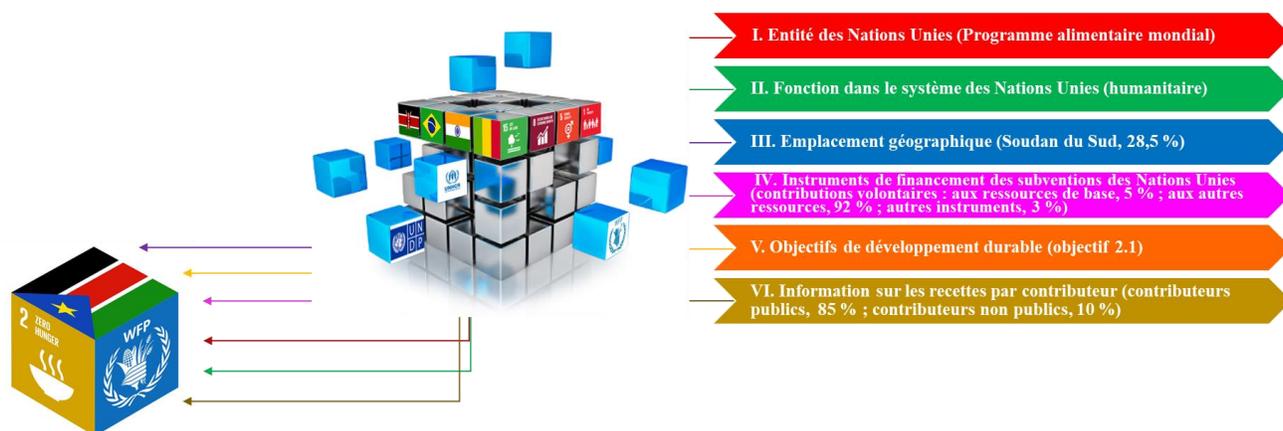
⁵ CEB/2018/5.

⁶ Conformément aux paragraphes 50 et 117 de la résolution 75/233 de l'Assemblée générale.

⁷ Consultable à l'adresse suivante : <https://www.un.org/en/content/datastrategy/index.shtml>.

résultats, les informations étant ventilées en fonction de l'utilisation des ressources aux fins des mandats correspondants.

Figure II
Représentation visuelle du cube de données



Renforcer l'impact et la visibilité du système des Nations Unies en matière de réduction des inégalités à l'appui de l'objectif de développement durable n° 10

20. La pandémie de COVID-19 a dramatiquement aggravé les inégalités à tous les échelons, que ce soit au niveau des particuliers, des ménages, des communautés ou de la société. Elle a révélé et exacerbé les inégalités préexistantes, la fragilité et des discriminations profondément ancrées, creusé davantage les fossés et inversé les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable. De plus en plus, les inégalités croissantes compromettent le développement durable, provoquent des tensions sociales, nuisent au progrès social, menacent la stabilité économique et politique et sapent les droits humains.

21. Au début de l'année 2020, alors que la crise se profilait, un sentiment commun d'urgence et de détermination à agir de façon décisive pour lutter contre les inégalités s'est fait profondément sentir au sein du système des Nations Unies. L'ampleur des répercussions de la pandémie n'a fait que renforcer ce besoin urgent de riposte rapide à l'échelle du système. Les 22 membres de l'équipe spéciale contre les inégalités du Comité de haut niveau sur les programmes avaient cerné de nombreux facteurs d'inégalités se renforçant mutuellement, des risques et des vulnérabilités importants mis à nus par la pandémie de COVID-19 suite à des décennies de sous-investissement dans les systèmes de santé, les services publics et la protection sociale, d'où la nécessité d'un nouveau contrat social.

22. En mars 2020, l'équipe spéciale s'est réunie virtuellement, sous la direction conjointe du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), afin de décider des interventions à mener de façon prioritaire. Le contexte pressant de la crise mondiale a imprimé une forte impulsion au travail de l'équipe. Celle-ci a estimé qu'il était impératif de mettre clairement l'accent sur la lutte contre les inégalités, y compris les inégalités de genre, dans la riposte à la pandémie et dans l'action globale de l'Organisation à l'appui du Programme 2030 et de la décennie d'action. Ces efforts devaient être solidement ancrés dans le cadre d'action commun des Nations Unies sur l'égalité, approuvé par le Conseil des chefs de secrétariat, ainsi que dans l'Appel à l'action en faveur des

droits humains⁸ lancé par le Secrétaire général. Dans son plan de travail assorti d'un calendrier, l'équipe spéciale a énoncé des mesures visant à renforcer la coordination de la lutte contre les inégalités, à promouvoir les activités conjointes d'analyse et de sensibilisation et à intensifier le partage et la gestion des connaissances, en s'appuyant sur le champ des mandats de ses membres et l'étendue de leurs compétences.

23. Par la suite, l'équipe spéciale a élaboré une note de synthèse ciblée intitulée « COVID-19: inequalities and building back better » (COVID-19 : reconstruire en mieux contre les inégalités)⁹ afin de renforcer les approches communes, les activités conjointes d'analyse et de sensibilisation, et de faire en sorte que la lutte contre les inégalités soit au centre de la riposte du système des Nations Unies à la pandémie. La note de synthèse met en évidence les disparités croissantes engendrées par la pandémie et propose des orientations générales de haut niveau et des recommandations spécifiques aux entités du système des Nations Unies, ainsi qu'aux gouvernements et aux équipes de pays des Nations Unies qui les assistent, afin de les aider à saisir cette occasion unique de reconstruire en mieux. Parmi les recommandations d'action audacieuse, on citera notamment : la mise en place de systèmes sanitaires plus solides et axés sur l'équité ; le renforcement des systèmes de protection sociale et des services publics pour réduire les inégalités ; l'engagement d'une relance basée sur la multiplication des emplois pour des économies centrées sur les personnes et écologiquement durables ; la mise en œuvre de politiques économiques soucieuses de l'égalité des genres, reposant sur la solidarité internationale et la collaboration multilatérale ; la promotion de la cohésion sociale et de la résilience des populations. Si elles sont effectivement appliquées, ces mesures pourraient aider les États Membres à sortir de l'état de crise actuel et à s'orienter vers des économies transformées et des sociétés plus équitables et respectueuses des questions de genre, permettant à chaque personne de jouir de tous ses droits humains sans discrimination.

24. De plus, certains membres de l'équipe spéciale ont renforcé les approches et les messages communs à l'ensemble du système sur la question des inégalités en contribuant à la session préparatoire qui s'est tenue en juin 2020 avant le forum politique de haut niveau sur le développement durable, consacrée aux sujets suivants : partage des avantages économiques ; lutte contre les inégalités au sein des pays et entre eux ; découplage de la croissance et de la dégradation de l'environnement ; réalisation du développement durable pour les générations futures. Afin de renforcer l'action collective du système des Nations Unies, sa visibilité et sa contribution à la réduction des inégalités, des outils clés et des orientations de politique générale concernant les inégalités ont été fournis aux entités des Nations Unies, notamment le cadre du Conseil des chefs de secrétariat et le Guide opérationnel du Groupe des Nations Unies pour le développement durable à l'usage des équipes de pays de l'ONU, intitulé « Ne pas faire de laissés-pour-compte »¹⁰. Pour assister les équipes de pays des Nations Unies, les questions relatives aux inégalités ont été intégrées dans les orientations sur la transformation économique fournies par le Groupe des Nations Unies pour le développement durable, conformément au cadre du Conseil.

⁸ Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, *Leaving No One Behind: Equality and Non-Discrimination at the Heart of Sustainable Development* – Le cadre d'action commun des Nations Unies est consultable à l'adresse suivante : https://unsceb.org/sites/default/files/imported_files/CEB%20equality%20framework-A4-web-rev3_0.pdf.

⁹ Comité de haut niveau sur les programmes, équipe spéciale contre les inégalités, « COVID-19: inequalities and building back better », note de synthèse (2020). Consultable à l'adresse suivante : <https://unsceb.org/covid-19-inequalities-and-building-back-better-policy-brief-hlcp-inequalities-task-team>.

¹⁰ Consultable à l'adresse suivante : <https://unsdg.un.org/fr/resources/ne-pas-faire-de-laissees-pour-compte-guide-operationnel-du-groupe-des-nations-unies-pour>.

Harmoniser et coordonner la réponse institutionnelle du système des Nations Unies à la pandémie

25. Après que l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a déclaré l'épidémie de COVID-19 urgence sanitaire mondiale, le Comité de haut niveau sur la gestion, par l'intermédiaire de ses réseaux, s'est étroitement coordonné avec toutes les organisations membres du Conseil des chefs de secrétariat pour mettre au point et appliquer un ensemble de principes, de mesures, de politiques et de directives administratives communs afin de fournir une orientation stratégique, d'appuyer la prise de décision opérationnelle et de suivre la réponse de l'administration à l'épidémie.

26. Le Comité de haut niveau sur la gestion a élaboré un document de référence décrivant les meilleures pratiques concernant le retour du personnel dans les locaux, l'aménagement des modalités de travail, les réunions et voyages, les mesures de sécurité et de prévention, ainsi que d'autres mesures clés ayant trait à la continuité des opérations qui ont été adoptées par les organisations membres et ont évolué à chaque phase de la pandémie¹¹. Le document a été régulièrement mis à jour au cours de la période considérée, compte tenu des caractéristiques communes aux différents types de locaux des Nations Unies ainsi que de leurs spécificités. Ce travail s'est également appuyé sur des connaissances comportementales, qui prennent en considération l'impact durable de la pandémie sur les modalités de travail, le bien-être du personnel, la culture institutionnelle et les comportements y afférents.

27. Le Réseau ressources humaines du Conseil a publié et régulièrement mis à jour cinq versions des Directives administratives concernant la pandémie de nouveau coronavirus (COVID-19)¹² afin d'assurer une harmonisation étroite entre les entités du système des Nations Unies. L'équipe spéciale du Comité de haut niveau sur la gestion chargée des politiques d'avenir pour le personnel des Nations Unies a examiné diverses approches de l'aménagement des modalités de travail et du travail à distance et a participé à l'élaboration d'un projet de politique type à l'échelle du système sur l'aménagement des modalités de travail, qui sera finalisé en 2021.

28. Au vu des contraintes pesant sur l'infrastructure informatique dans l'ensemble du système des Nations Unies, le Réseau Technologie et numérique du Comité de haut niveau sur la gestion s'est employé à répondre aux besoins technologiques immédiats des organisations membres. En consultation avec les chefs des services d'interprétation de l'ensemble du système des Nations Unies, le Réseau a publié des orientations et des bonnes pratiques pour l'organisation de conférences, réunions et manifestations virtuelles, et proposé des moyens de faciliter la participation interactive à distance¹³.

29. La pandémie de COVID-19 a provoqué un passage soudain et généralisé à la visioconférence, principal moyen par lequel les organisations se coordonnent, communiquent et collaborent avec le personnel et les partenaires externes, ce qui a entraîné une forte dépendance à l'égard d'outils qui n'avaient pas fait l'objet d'une

¹¹ Consultable à l'adresse suivante : <https://unsceb.org/covid19-aligning-and-coordinating-un-systems-return-office>.

¹² Consultable à l'adresse suivante : https://unsceb.org/sites/default/files/2021-02/COVID-19%20Administrative%20Guidelines%20V%205.0_Jan%202021.pdf (version 5.0 en anglais) ; https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/covid_032_administrative_guidelines_for_offices_on_the_novel_coronavirus_covid-19_outbreak_version_4.0_ra_f.pdf (version 4.0 en français).

¹³ Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, Comité de haut niveau sur la gestion, « Virtual Events and Remote Participation Guidelines and Best Practices » (mai 2020). Consultable à l'adresse suivante : <https://unsceb.org/sites/default/files/2020-09/Digital%20%26%20Technology%20Network%20-%20Virtual%20Events%20and%20Remote%20Participation%20Guidelines.pdf>.

évaluation de sécurité approfondie auparavant. Face à ce nouveau problème critique, le Groupe d'intérêt pour la sécurité informatique du Réseau Technologie et numérique a publié des orientations sur les plateformes de visioconférence, assorties de recommandations à suivre à la fois par les organisateurs de réunions et les participants¹⁴.

30. Le Réseau Technologie et numérique a également déployé, à l'échelle du système, l'accès fédéré au compte locataire Office 365 du Secrétariat de l'Organisation. Plus de 90 000 utilisateurs d'organisations des Nations Unies avaient été ajoutés au compte locataire du Secrétariat à la fin de 2020. Le projet a facilité la bonne collaboration et coordination interinstitutions pendant la pandémie, en permettant le télétravail et l'accès sécurisé à certains outils, services et applications informatiques.

31. Le Réseau achats du Comité de haut niveau sur la gestion a participé à des initiatives de collaboration pour renforcer l'efficacité de la chaîne logistique du système des Nations Unies dans le contexte de la crise provoquée par la COVID-19. Le réseau « chaîne logistique en situation de pandémie » a été activé à titre de mécanisme de coordination de la demande, de l'offre, de l'allocation et de la distribution. L'équipe de gestion des crises des Nations Unies a également mis en place une cellule de coordination interinstitutions chargée des questions relatives à la chaîne logistique, afin d'appuyer l'établissement des orientations stratégiques, la prise de décisions opérationnelles et le suivi de la réponse humanitaire mondiale à la pandémie.

32. Le Groupe de travail sur les services de trésorerie communs du Réseau Finances et budget du Conseil a mis au point un processus de coordination et de collaboration en matière de trésorerie à l'échelle du système des Nations Unies afin d'empêcher le blocage des canaux bancaires dû à la pandémie et de permettre la création d'un « Canal collaboratif unique » d'urgence pour garantir le flux de fonds vers les pays risquant d'être touchés par ces blocages. Ces deux initiatives avaient pour objectif de mettre les liquidités et l'accès aux services financiers à la disposition de toutes les organisations membres du Conseil et d'assurer la continuité des versements de liquide à tous les pays.

III. Renforcer la cohérence des politiques et la coordination à l'appui de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030

33. Malgré les graves perturbations causées par la pandémie de COVID-19 dans de nombreux domaines de travail, le Conseil des chefs de secrétariat n'a pas faibli dans ses activités visant à renforcer la coordination et la cohérence des politiques et des programmes à l'échelle du système à l'appui des objectifs de développement durable. En 2020, le Conseil a axé ses activités sur les domaines suivants : les pays les moins avancés ; les peuples autochtones ; la promotion de solutions fondées sur la biodiversité et la nature au service du développement durable ; l'eau propre et l'assainissement.

¹⁴ Groupe d'intérêt pour la sécurité informatique, Réseau Technologie et numérique, « The evaluation of Zoom as a United Nations-system videoconferencing solution » (2020). Consultable à l'adresse suivante : <https://unsceb.org/sites/default/files/2020-09/Digital%20%26%20Technology%20Network%20-%20UNISSIG%20Evaluation%20of%20Zoom.pdf>.

Application du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020

34. En 2020, le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a tenu le Conseil informé, par l'intermédiaire du Comité de haut niveau sur les programmes, des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, ainsi que des mesures prises pour promouvoir l'investissement dans les pays les moins avancés, conformément au mandat énoncé par l'Assemblée générale¹⁵. Les préparatifs de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui aura la promotion des investissements pour thème prioritaire, ont avancé malgré les difficultés liées à la pandémie de COVID-19. La pandémie a entraîné une accélération du transfert de technologies, notamment dans le cadre du nouveau Technology Access Partnership (partenariat sur l'accès aux technologies)¹⁶ soutenu par la Banque de technologies pour les pays les moins avancés. Le partenariat aide les pays en développement à renforcer leurs capacités à fabriquer du matériel médical essentiel pour la lutte contre la COVID-19, notamment des équipements de protection individuelle, du matériel de diagnostic et des appareils médicaux comme les respirateurs. En outre, les entités ont été encouragées à renforcer leur appui aux pays qui sortent de la catégorie des pays les moins avancés et à collaborer étroitement avec l'équipe spéciale interinstitutions pour le reclassement et une transition sans heurt.

Appel à l'action pour bâtir un avenir inclusif, durable et résilient avec les peuples autochtones

35. Le Comité de haut niveau sur les programmes a reconnu que les peuples autochtones faisaient partie des groupes considérés comme les plus en retard dans la réalisation des aspirations du Programme 2030 et que la pandémie de COVID-19 avait un impact dévastateur et disproportionné sur les 476 millions d'autochtones dans le monde. Victimes de schémas de discrimination bien ancrés, ces populations, et en particulier les femmes et les filles autochtones, doivent affronter de nouvelles menaces pesant sur leur santé, leur survie et leurs droits fondamentaux. Il était donc opportun que le Comité cherche à revitaliser le plan d'action à l'échelle du système sur les droits des peuples autochtones (E/C.19/2016/5). Pour imprimer un nouvel élan au plan à l'occasion de son cinquième anniversaire, le Conseil des chefs de secrétariat a lancé un appel à l'action¹⁷, qui a été formulé par le Groupe d'appui interorganisations sur les questions concernant les peuples autochtones et présenté au Comité pour approbation en octobre 2020.

36. Les membres du Conseil ont approuvé la déclaration en novembre 2020 et ont affirmé leur engagement au plus haut niveau de direction à soutenir les États Membres dans la promotion, la protection et la réalisation des droits des peuples autochtones, et à redoubler d'efforts pour assurer une action collaborative et cohérente du système des Nations Unies en faveur de leurs droits et de leur bien-être. Le Conseil a reconnu qu'il était impératif de revitaliser l'action à l'échelle du système des Nations Unies pour assurer une approche cohérente de la réalisation des objectifs de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, et d'œuvrer à la construction

¹⁵ La dernière résolution de l'Assemblée générale sur la question étant la [75/227](#).

¹⁶ Technology Access Partnership, « UN agencies launch Tech Access Partnership in joint effort to scale up local production of life-saving health technologies for COVID-19 », communiqué de presse du 12 mai 2020.

¹⁷ Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, « Building an inclusive, sustainable and resilient future with indigenous peoples: a call to action » (Bâtir un monde solidaire, durable et résilient avec les peuples autochtones : appel à l'action) (novembre 2020).

d'un avenir inclusif, durable et résilient avec les peuples autochtones. Dans la déclaration, les membres du Conseil font valoir : que les peuples autochtones s'adaptent aux difficultés qu'ils rencontrent ; qu'ils sont des partenaires indispensables pour la réalisation des objectifs de développement durable et qu'ils y contribuent ; qu'ils devraient participer plus systématiquement aux processus des Nations Unies.

Approche commune de solutions fondées sur la biodiversité et la nature au service du développement durable

37. Malgré le report d'une série de conférences mondiales, les membres du Conseil étaient résolument déterminés à faire en sorte que 2020 reste une « super année » pour la nature, notamment en tenant compte des avertissements spectaculaires émis par la nature, y compris les graves conséquences de la perte et de la dégradation de la biodiversité mises à nu par la pandémie de COVID-19, et en saisissant l'occasion d'agir de façon décisive pour rétablir la relation de l'humanité avec la nature et mettre le monde sur la voie d'une action climatique audacieuse, tout en reconstruisant des économies plus fortes, plus résilientes et plus durables. À la suite d'une discussion consacrée à ce sujet en mai 2020, le Conseil a appelé à une plus forte mobilisation autour de la nature dans l'ensemble du système des Nations Unies et a chargé le Comité de haut niveau sur les programmes de développer une approche commune pour intégrer les solutions fondées sur la biodiversité et la nature au service du développement durable dans la planification et l'exécution des politiques et des programmes des Nations Unies.

38. L'approche commune, élaborée sous la direction conjointe du Programme des Nations Unies pour l'environnement et du Programme des Nations Unies pour le développement, et qui devrait être approuvée par le Conseil en 2021, permettra aux membres du Conseil de saisir les opportunités d'action collective et cohésive et d'exécution conjointe d'initiatives aux niveaux mondial, régional et national, et de dispenser des conseils stratégiques et un appui aux programmes qui soient à la fois intégrés et fondés sur des données factuelles. L'approche a été conçue pour permettre au Secrétaire général et aux membres du Conseil de mobiliser des ressources, de promouvoir une action intégrée et de faire connaître l'engagement du système des Nations Unies en faveur de la nature dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du relèvement post-pandémique.

Cadre mondial d'accélération de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 6

39. L'eau et l'assainissement ayant été considérés comme des éléments clés de la lutte contre la crise provoquée par la pandémie de COVID-19, il existe un besoin accru en écosystèmes d'eau résilients et durables et en services d'approvisionnement en eau et d'assainissement sûrs pour prévenir et contenir les pandémies actuelles et futures.

40. Dans le cadre de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable (voir la résolution 74/4 de l'Assemblée générale) lancée par le Secrétaire général, ONU-Eau, en consultation avec le Comité de haut niveau sur les programmes, a mis au point le Cadre mondial d'accélération¹⁸, une nouvelle initiative fédératrice visant à répondre à la nécessité urgente d'une intervention mondiale holistique, systémique et multilatérale pour améliorer rapidement l'action relative à l'objectif de développement durable n° 6.

¹⁸ ONU-Eau, « The Sustainable Development Goal 6 Global Acceleration Framework » (Genève, 2020).

41. Accueilli favorablement par le Conseil et lancé par le Secrétaire général et plusieurs chefs d'entités du système des Nations Unies lors du forum politique de haut niveau sur le développement durable tenu en 2020, le Cadre vise à unifier le soutien apporté par la communauté internationale aux pays qui en ont besoin pour réaliser l'objectif 6 et à améliorer considérablement ce soutien grâce à des interventions rapides et bien coordonnées en réponse aux demandes des pays, à une action coordonnée articulée autour de cinq axes d'accélération visant à éliminer les goulets d'étranglement, ainsi qu'à un renforcement de l'application du principe de responsabilité.

IV. Développement du programme normatif des Nations Unies sur l'éthique de l'intelligence artificielle

42. En 2020, face à l'accélération de la mutation technologique et à l'augmentation massive du nombre de personnes qui s'appuient sur les algorithmes au quotidien, il a été jugé que de tous les organes interinstitutionnels, le Comité de haut niveau sur les programmes était le mieux placé pour rassembler, à l'échelle du système, des éléments propres à étayer le projet de recommandation concernant un éventuel instrument normatif sur l'éthique de l'intelligence artificielle dont l'élaboration avait été demandée par la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) en novembre 2019¹⁹, en vue de son adoption éventuelle à la fin de 2021.

43. Le Comité a mobilisé toutes les compétences stratégiques du système des Nations Unies et œuvré pour gagner l'adhésion générale en faveur de garde-fous solides en matière d'éthique et de droits de la personne dans le domaine de l'intelligence artificielle. Les éléments réunis à l'échelle du système des Nations Unies²⁰, tels qu'ils ont été approuvés par le Comité à l'issue d'une consultation en ligne tenue en juillet 2020, mettaient l'accent sur des questions indissociables et interdépendantes liées à l'intelligence artificielle et ayant vocation à apparaître dans de prochaines versions du projet de recommandation. Ils soulignaient également qu'il importait de lutter contre les inégalités, d'agir dans la perspective des objectifs de développement durable, de mieux défendre les droits humains et de renforcer la gouvernance et l'application du principe de responsabilité.

44. Les incidences de l'intelligence artificielle varient d'un pays à l'autre et d'un groupe à l'autre dans chaque pays. Il sera donc vital de s'attaquer aux inégalités économiques et sociales que les applications de l'intelligence artificielle pourraient créer et de promouvoir leur utilisation au service du Programme 2030. Les membres du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination ont noté l'impact de l'intelligence artificielle sur le bien-être économique des travailleuses et des travailleurs ainsi que la manière dont elle pourrait exacerber la pauvreté et la fracture numérique et créer des biais algorithmiques défavorables aux femmes, aux enfants et à d'autres groupes vulnérables. Ils se sont également inquiétés des effets de cette technologie sur les populations en situation de crise humanitaire et sur l'environnement. Ils ont demandé qu'un soutien supplémentaire soit fourni aux pays en développement (pays consommateurs d'intelligence artificielle), en raison du fossé qui les sépareit des pays développés (pays producteurs d'intelligence artificielle), et

¹⁹ Voir résolution 40 C/37 intitulée « Étude préliminaire concernant un éventuel instrument normatif sur l'éthique de l'intelligence artificielle », adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO à sa quarantième session.

²⁰ Éléments présentés par le Comité de haut niveau sur les programmes au groupe spécial d'experts de l'UNESCO chargés de la question de l'éthique de l'intelligence artificielle (consultation en ligne tenue le 29 juillet 2020).

que le texte de la recommandation susmentionnée soit plus clairement axé sur le Programme 2030.

45. Le Comité de haut niveau sur les programmes a souligné qu'il importait de faire des références marquées aux normes internationales relatives aux droits humains dans tout le texte de la recommandation et d'y indiquer plus explicitement comment les valeurs, les principes et les mesures stratégiques proposées s'ancrent dans le cadre international relatif aux droits humains.

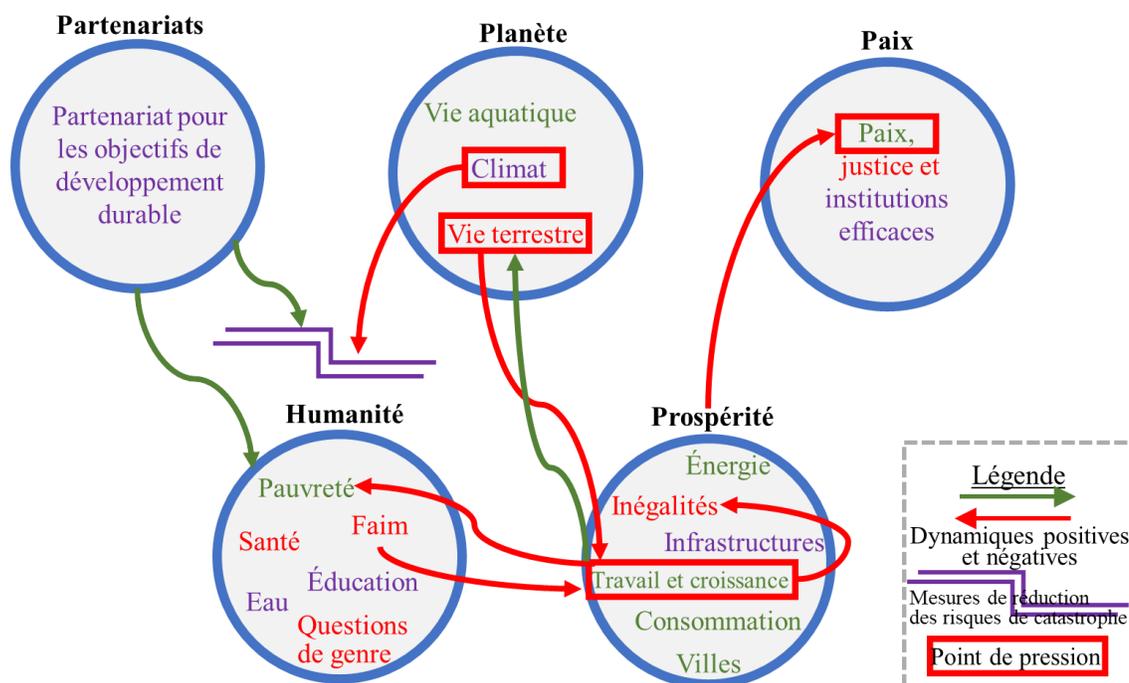
46. Les droits humains ont toute leur importance dans le développement même de l'intelligence artificielle mais il faut aussi qu'ils soient au cœur de ses applications, qui doivent servir à les défendre et non à les violer. Il a été souligné que les études d'impact sur les droits humains étaient des outils précieux à cet égard.

47. Le Comité de haut niveau sur les programmes a proposé de renforcer la capacité des États Membres à établir, au niveau national, notamment avec l'appui du système des Nations Unies, des mécanismes et des cadres de gouvernance adaptés en matière d'intelligence artificielle. Ses membres ont recommandé que les cadres régissant l'utilisation responsable de cette technologie tiennent compte de tout son cycle de vie plutôt que de sa seule phase de développement, et fait valoir que, dans certains cas, on pouvait s'appuyer sur les cadres juridiques en vigueur pour réglementer certains aspects de l'intelligence artificielle.

V. Modernisation des méthodes de travail du système des Nations Unies

48. La pandémie de COVID-19 a montré l'utilité que revêtent les outils, techniques et compétences modernes pour le système des Nations Unies et en a accéléré l'application. La crise ayant touché quasiment tous les systèmes de la planète, qui sont profondément interdépendants, elle a rendu plus nécessaires que jamais l'application d'une pensée systémique et l'intégration des mesures de riposte, deux concepts que le Conseil des chefs de secrétariat avait mis en avant dans son cadre d'analyse des risques et de la résilience (CEB/2017/6, annexe III) (voir fig. III). Afin d'être mieux à même d'anticiper les risques et d'y faire face, les organismes membres du Conseil ont intensifié leur collaboration et renforcent actuellement leurs capacités de manière à ce que leur personnel soit mieux équipé pour s'attaquer à des problèmes complexes, en constante évolution – en interne comme en externe – et à perfectionner constamment ses méthodes de travail.

Figure III
Illustration des dynamiques fondamentales et des principaux risques en cas de crise



Réseau d'analyse prévisionnelle stratégique du Comité de haut niveau sur les programmes

49. Dès 2018, le Comité de haut niveau sur les programmes avait pris conscience que l'analyse prévisionnelle était un outil précieux pour élaborer des approches tournées vers l'avenir²¹ propres à faire progresser le développement durable. La pandémie de COVID-19 l'a plus que confirmé : en utilisant l'analyse prédictive pour éclairer l'action immédiate, il est possible de maîtriser des situations changeantes, complexes et incertaines et de mieux relever les défis mondiaux du XXI^e siècle. Le réseau d'analyse prévisionnelle stratégique du Comité n'a été formé qu'à la fin de 2019, mais devant l'ampleur et la complexité des effets de la pandémie, les organismes du système ont rapidement compris qu'il était utile de le développer et d'en tirer parti. Sous l'impulsion de l'UNESCO, le réseau a répondu à leur demande en 2020 en leur servant de pôle central pour promouvoir les capacités prévisionnelles, créer des liens, encourager l'apprentissage par la pratique et stimuler la collaboration transinstitutionnelle.

Projet pilote sur l'analyse prédictive

50. En 2020, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, en tant qu'organisme chef de file d'un projet pilote d'innovation soutenu par le Comité de haut niveau sur les programmes, a commencé à encourager le recours aux données comme moyen de prévoir les effets interdépendants des changements climatiques, de l'insécurité alimentaire, de la violence et des facteurs socioéconomiques sur les

²¹ Comme l'Assemblée générale en a également fait le constat au paragraphe 9 de sa résolution 74/229.

déplacements de population dans la région du Sahel²². Ce projet, qui doit être pris en main au niveau régional en 2021 sous la direction du Coordonnateur spécial pour le développement au Sahel, consistera à exploiter les données pour anticiper les activités à planifier pour chacun des trois piliers (action humanitaire, développement et consolidation de la paix), en vue d'étayer la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et l'action menée par les gouvernements de la région, l'objectif étant, par la suite, de transposer ce schéma à d'autres opérations menées ailleurs dans le monde. Un an après le lancement du projet : une analyse exhaustive des besoins a été réalisée avec la participation de 22 entités du système des Nations Unies ; l'initiative a reçu l'appui des hauts responsables du système en poste au Siège et au Sahel ; des partenariats ont été noués avec des spécialistes et des chercheuses et chercheurs des secteurs public et privé ; les financements nécessaires ont été obtenus.

Groupe de travail sur l'intelligence artificielle

51. Deux ans après que l'approche stratégique et la feuille de route visant le renforcement des capacités d'intelligence artificielle à l'échelle du système des Nations Unies (CEB/2019/1/Add.3) ont été adoptées, le Comité de haut niveau sur les programmes a examiné les lacunes à combler dans leur mise en œuvre et défini les mesures prioritaires à prendre pour l'accélérer. En octobre 2020, il a décidé de créer un groupe de travail interinstitutions sur l'intelligence artificielle²³ qui, placé sous la codirection de l'Union internationale des télécommunications et de l'UNESCO, serait chargé d'encourager la collaboration à l'appui du renforcement des capacités des États Membres et de veiller à ce que les travaux menés par le système des Nations Unies dans le domaine de l'intelligence artificielle soient guidés par des principes éthiques, notamment ceux du respect des droits humains et de l'égalité des genres. Formé au début de 2021, ce groupe de travail tire parti des compétences disponibles dans tout le système des Nations Unies pour faciliter l'accès aux connaissances et l'échange d'informations sur l'intelligence artificielle, renforcer la cohérence stratégique et la coordination des programmes des différents organismes et étoffer leurs capacités internes en matière d'intelligence artificielle, dans le respect des principes éthiques.

Promouvoir l'innovation, la reconnaissance mutuelle et l'harmonisation des politiques et pratiques de gestion

52. En 2020, les efforts visant à faire adopter plus largement le principe de reconnaissance mutuelle se sont poursuivis²⁴ : la Déclaration de reconnaissance mutuelle a été signée par les responsables de quatre nouveaux organismes, ce qui a porté à 21 le nombre de chefs de secrétariat signataires et affermi l'action menée par le système des Nations Unies pour donner suite à la demande de l'Assemblée générale, selon laquelle les entités du système des Nations Unies pour le développement devaient se guider sur le principe de la reconnaissance par chacune d'elle des meilleures pratiques adoptées par les autres (voir résolution 75/233 de l'Assemblée générale).

53. Le Comité de haut niveau sur la gestion a continué à explorer les possibilités de collaboration en matière d'achats²⁵, à travers le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies et plusieurs autres initiatives dirigées par le Réseau

²² Conformément au paragraphe 2 de la résolution 2020/2 du Conseil économique et social et aux paragraphes 15, 52, 53, 55, 57 et 75 de la résolution 75/124 de l'Assemblée générale.

²³ Conformément, notamment, au paragraphe 33 de la résolution 75/202 de l'Assemblée générale et aux paragraphes 23 et 31 de sa résolution 75/233.

²⁴ Conformément à la résolution 71/243 de l'Assemblée générale et au document publié sous la cote A/72/684-E/2018/7.

²⁵ Conformément aux résolutions 67/226 et 71/243 de l'Assemblée générale.

achats, consistant notamment à : a) contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap en établissant des orientations relatives à son indicateur n° 8, directement lié aux achats ; b) encourager le recours aux modèles communs d'achats pour le système des Nations Unies que le Réseau a mis au point en 2019 ; c) engager la conception d'un cadre stratégique de lutte contre la traite et le travail forcé dans les chaînes logistiques du système des Nations Unies, en application de la résolution 2388 (2017) du Conseil de sécurité.

54. Le Réseau Finances et budget du Comité de haut niveau sur la gestion a poursuivi ses travaux visant à harmoniser les contrats bancaires et passé des accords bancaires locaux communs au Honduras, au Pérou et à la Trinité-et-Tobago, ce qui a permis de réduire encore les frais bancaires et les risques opérationnels auxquels le système des Nations Unies était exposé.

55. L'Équipe spéciale multifonctionnelle de la gestion des risques du Comité de haut niveau a atteint tous les objectifs définis dans son mandat²⁶ en établissant et en publiant un modèle de maturité de référence en matière de gestion des risques ainsi que des notes d'orientation sur l'appétence pour le risque, l'intégration de la gestion du risque dans les activités, la gestion des risques de fraude et la gestion du risque sur le terrain et dans les entités décentralisées. Elle a également créé un dispositif d'échange d'informations sur la gestion des risques.

56. Compte tenu de l'intérêt que les organismes ont continué de manifester pour la question de la gestion des risques, le Comité de haut niveau sur la gestion a demandé que l'équipe spéciale devienne une plateforme d'échange de connaissances et de mise en réseau et produise des éléments d'information supplémentaires.

57. Le Réseau Technologie et numérique du Comité de haut niveau sur la gestion a continué de s'investir en priorité dans le passage au numérique des organismes du système, conformément aux ambitions énoncées dans la Stratégie du Secrétaire général en matière de nouvelles technologies. Poursuivant ses efforts de coordination efficace des moyens informatiques des différents organismes, le Réseau s'est penché sur de nouvelles questions à suivre, dont la prochaine génération de progiciels de gestion intégrés, l'authentification à facteurs multiples, les signatures électroniques, l'apparition de profils d'emploi liés aux nouvelles technologies et le rôle de la gestion et des technologies de l'information dans la promotion d'une culture de l'innovation.

VI. Le multilinguisme, une valeur fondamentale de l'Organisation

58. Dans le cadre de ses fonctions de facilitateur²⁷, le secrétariat du Conseil a continué à épauler le Secrétaire général dans sa détermination personnelle à promouvoir le multilinguisme²⁸ dans l'ensemble du système des Nations Unies et à assister le Coordonnateur pour le multilinguisme et Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences²⁹. En tant qu'entité chef de file en matière de multilinguisme à l'échelle du système des Nations Unies, le Secrétariat de l'Organisation définit à cet égard une approche globale et coordonnée pour tous les organismes concernés.

²⁶ Consultable à l'adresse suivante : <https://unsceb.org/rmf>.

²⁷ Conformément au paragraphe 11 de la résolution 71/328 de l'Assemblée générale.

²⁸ Conformément aux résolutions 54/64, 69/250, 70/9, 71/262, 72/19, 73/270 et 74/252 de l'Assemblée générale.

²⁹ A/73/761, par. 22.

59. En 2020, le secrétariat du Conseil a aidé le Coordonnateur pour le multilinguisme à promouvoir une approche coordonnée du multilinguisme dans les organismes membres du Conseil en lui permettant d'administrer une page Web hébergée sur le site Web du Conseil et en diffusant une série d'orientations et d'outils auprès des entités des Nations Unies. Il a également contribué aux travaux du Corps commun d'inspection sur le multilinguisme dans le système des Nations Unies en lui communiquant des informations sur les aspects transinstitutionnels du multilinguisme et en recensant les lacunes à combler et les possibilités à explorer pour en faire véritablement une valeur fondamentale à l'échelle du système. Il continuera à collaborer avec les référentes et référents pour le multilinguisme des organismes du système pour les aider à soutenir l'action du Coordonnateur.

VII. Amélioration de la transparence et l'application du principe de responsabilité

60. Afin d'élargir l'accès aux informations concernant toutes les activités du Conseil des chefs de secrétariat et ses mécanismes, le secrétariat du Conseil a procédé à une refonte de sa présence en ligne en lançant, au début de 2021, une version remaniée de son site Web public (www.unsceb.org).

61. Le secrétariat du Conseil a également conçu et commencé à utiliser un tableau de gestion permettant de suivre et de promouvoir les initiatives du Comité de haut niveau sur la gestion. Cet outil comprend notamment des graphiques qui donnent un aperçu des différents types d'initiative, de leurs domaines d'application et de leur état d'avancement au niveau des entités, et des liens renvoyant vers les supports d'information disponibles sur le site du Conseil et sur d'autres plateformes³⁰. Il reflète l'approche de la gestion axée sur les résultats adoptée par le Comité de haut niveau, qui veut que les mesures et les ressources servent à obtenir des résultats clairs et tangibles.

62. Dans un souci d'efficacité et de coordination, la collecte régulière de données à l'échelle du système sur les recrutements et les postes à pourvoir, à laquelle ONU-Femmes procédait jusqu'ici, a été rattachée à la plateforme de gestion des données du secrétariat du Conseil. Cet effort de collecte est à présent géré conjointement par le secrétariat du Conseil et ONU-Femmes et s'accompagne d'un processus amélioré de vérification globale. Cette initiative qui stimule la collaboration entre les entités du système des Nations Unies permet également de renforcer la cohérence des données présentées aux États Membres³¹.

VIII. Lutte contre le harcèlement sexuel dans le système des Nations Unies

63. En 2020, le Conseil a continué d'accorder une attention prioritaire à la lutte contre le harcèlement sexuel dans les organismes du système des Nations Unies par l'intermédiaire de l'Équipe de travail spéciale chargée de la question, qui a été créée en novembre 2017 dans l'optique d'instaurer une approche de tolérance zéro en matière de harcèlement sexuel, de renforcer les mesures de prévention et d'intervention axées sur les victimes et de favoriser un climat de travail sûr, équitable et inclusif dans l'ensemble du système des Nations Unies. L'Équipe de travail spéciale est passée à la deuxième phase de ses travaux, en tenant compte également de la

³⁰ Voir <https://unsceb.org/hlcm-dashboard>.

³¹ Voir <https://unsceb.org/topics/un-system-statistics>.

complexité des problèmes de plus en plus pressants liés au racisme, à l'inclusion et à la diversité et de l'évolution de l'environnement professionnel sous l'effet de la pandémie de COVID-19.

64. En 2020, l'Équipe de travail spéciale a lancé la première édition d'un questionnaire sur l'amélioration du signalement du harcèlement sexuel dans le système des Nations Unies, dont les résultats seront recueillis chaque année en vue de comparer dans le temps les activités de signalement menées dans chaque entité et d'une entité à l'autre. La base de données ClearCheck, qui permet aux organismes du système de partager des informations concernant les personnes visées par des allégations d'inconduite sexuelle vérifiées, a été élargie à 25 nouvelles entités des Nations Unies. L'immense majorité des organismes du système a adopté le Code de conduite pour la prévention du harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des événements du système des Nations Unies. L'Équipe de travail spéciale a poursuivi l'établissement du manuel relatif aux enquêtes sur les plaintes pour harcèlement sexuel, qui doit être publié en 2021. Lors d'une session extraordinaire consacrée à la question des valeurs, des attitudes et de la culture institutionnelles face à l'inconduite sexuelle, les membres de l'Équipe ont tenu un dialogue animé par un modérateur sur les facteurs sous-jacents de cette inconduite et commencé à réfléchir aux mesures à prendre pour faire évoluer la situation au niveau institutionnel et culturel.

65. Toujours dans la perspective de trouver le juste équilibre entre responsabilité et confiance, le Comité de haut niveau sur la gestion a approuvé un nouveau plan de travail établi par l'Équipe de travail spéciale, articulé autour de cinq axes prioritaires d'action concertée. Le premier axe consiste à placer les victimes et les rescapé(e)s au centre des interventions, en recueillant des informations sur ce que ces personnes ont vécu au moyen d'une enquête facultative et anonyme, en fixant à l'échelle du système les définitions et les principes constitutifs d'une approche axée sur les victimes et en veillant à ce que le soutien offert soit adapté aux besoins des rescapé(e)s. Le deuxième axe concerne les activités de formation et les supports de communication à proposer aux équipes et au personnel des Nations Unies partout dans le monde. Ces mesures ont été pensées pour offrir des informations de référence utiles et accessibles aux membres du personnel déployés sur le terrain et dans les lieux d'affectation à haut risque, qui sont souvent les plus difficiles à atteindre et sont ceux qui ont le plus de mal à parler librement, et renforcer leur confiance dans le système. Le troisième axe porte sur le déploiement et le suivi de l'utilisation d'outils communs qui ont été mis au point pour promouvoir l'application du principe de responsabilité dans les organismes du système et pour tirer parti des nouveaux éléments d'information recueillis afin de remédier aux problèmes rencontrés, notamment pour veiller à ce que les besoins des rescapé(e)s soient au cœur des mesures prises. Le quatrième axe consiste à collaborer étroitement avec d'autres parties prenantes, y compris les États Membres et les organisations non gouvernementales, en ce qui concerne le harcèlement sexuel et de nombreuses questions connexes, en particulier l'exploitation et les atteintes sexuelles et l'abus d'autorité, l'objectif étant de lutter contre les inégalités de genre et les déséquilibres de pouvoir. Le cinquième axe concerne les mesures ciblant directement des questions sous-jacentes liées aux valeurs, aux attitudes et à la culture en vue d'éliminer les causes profondes de l'inconduite sexuelle et d'instaurer des climats de travail respectueux, inclusifs et responsables, à l'aide des notions et principes des sciences comportementales.

IX. Coordination entre le Conseil des chefs de secrétariat et d'autres organismes cofinancés

66. Par l'intermédiaire de ses organes subsidiaires, le Conseil a continué de coordonner les programmes de travail de la Commission de la fonction publique

internationale et du Corps commun d'inspection et d'y contribuer, comme il le fait depuis longtemps.

67. Le Réseau ressources humaines du Comité de haut niveau sur la gestion a aussi poursuivi sa participation de longue date aux sessions et groupes de travail de la Commission de la fonction publique internationale. Outre sa contribution à l'examen du système des ajustements et du mode de calcul des salaires du personnel recruté sur le plan local, le Réseau a, par l'intermédiaire de son groupe hors siège et dans le cadre de sa participation directe aux groupes de travail de la Commission, collaboré étroitement avec celle-ci sur des questions telles que l'examen du classement des lieux d'affectation. Il a également maintenu des contacts étroits avec la Commission dans le cadre de la riposte à la pandémie de COVID-19 (à savoir, concernant la modification des dispositions relatives à la prime de danger) et d'autres situations d'urgence (dont l'intervention immédiate après les explosions survenues à Beyrouth en août 2020).

68. Le Réseau ressources humaines a organisé des échanges d'expérience en interne ainsi que des dialogues avec d'autres partenaires du système au sujet des efforts de réforme et d'innovation dans différents domaines de la gestion des ressources humaines, y compris sur le terrain. En février 2020, il a notamment tenu un atelier consacré à ces questions avec le Groupe des innovations institutionnelles du Groupe des Nations Unies pour le développement durable en vue de définir de nouveaux axes d'intervention pertinents et, en particulier, de renforcer la cohérence et l'innovation dans les activités de recrutement et de communication, notamment au moyen de projets pilotes tels que l'organisation de salons de recrutement virtuels ciblant certains publics (dont les personnes en situation de handicap) et la création d'un vivier de candidates spécialisées.

69. En sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat, le Secrétaire général a procédé à un examen des questions de compétence au regard du régime commun des Nations Unies, comme l'Assemblée générale l'en a prié dans sa résolution 74/255 B. Ce processus a donné lieu à des consultations approfondies avec les principales parties relevant du régime commun et a été coordonné par la Secrétaire générale adjointe chargée du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et supervisé par le Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques et Conseiller juridique. Le secrétariat du Conseil a contribué à coordonner l'action menée par les référents que les organismes membres du Conseil avaient chargés de rassembler les contributions émanant de leurs entités respectives, tout en tenant compte des questions de gestion des ressources humaines et des points de droit pertinents. Les conclusions de cet examen ont été présentées dans le rapport que le Secrétaire général a soumis à l'Assemblée générale en janvier 2021 (A/75/690).

70. En 2020, les secrétariats du Conseil et du Corps commun d'inspection ont poursuivi leur dialogue constructif, notamment dans le cadre d'une rencontre en personne organisée en mars avec le Président du Corps commun et son secrétaire exécutif et d'une réunion virtuelle tenue en décembre avec les inspecteurs et les représentants du secrétariat du Corps commun. De ces deux réunions sont ressorties des pistes productives et concrètes concernant la collaboration actuelle et future des deux organes.

71. Le secrétariat du Conseil, en concertation avec les réseaux chargés des questions techniques ou thématiques intéressant le Conseil, a formulé des observations sur plusieurs projets de rapports en cours d'élaboration par le Corps commun et a rencontré les inspecteurs et le personnel du secrétariat du Corps commun pour passer en revue des questions se rapportant à ces projets et aux rapports futurs. Il a collaboré étroitement avec le Corps commun et contribué à l'établissement de son programme de travail annuel en lui donnant des éléments de fond sur des propositions précises,

en continuant de faciliter la collecte des observations et des vues des organismes des Nations Unies sur les rapports établis par le Corps commun sur des questions intéressant l'ensemble du système et en publiant régulièrement des notes du Secrétaire général sur ces sujet au nom des membres du Conseil³².

72. En sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat, le Secrétaire général a tenu des consultations avec les membres du Conseil et, en application des procédures prévues à l'article 3 du chapitre II du Statut du Corps commun d'inspection³³, a examiné les qualifications d'un inspecteur qu'il avait été proposé de nommer en 2021 et d'un inspecteur qu'il avait été proposé de reconduire dans ses fonctions, également en 2021, en vue de présenter ses conclusions à l'attention de l'Assemblée générale.

X. Pérennisation de l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public

73. Dans sa résolution 60/283, l'Assemblée générale a approuvé l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) pour la présentation des états financiers de l'Organisation des Nations Unies. Le Comité de haut niveau sur la gestion a élaboré un projet cofinancé à l'échelle du système sur l'adoption de ces normes, dont la mise en œuvre a été confiée au Groupe de travail des normes comptables. Les 26 organismes des Nations Unies qui ont adopté lesdites normes les ont tous appliquées et continuent de faire l'objet d'opinions sans réserve lors des audits, ce qui témoigne de l'engagement et de la capacité du système des Nations Unies à se conformer durablement à ces normes en évolution pour améliorer la qualité de l'information financière, renforcer la transparence et respecter le principe de responsabilité.

74. Le Groupe de travail des normes comptables a poursuivi ses activités visant à pérenniser l'application des normes et à faire en sorte que les avantages qui en découlent, notamment l'harmonisation des politiques et pratiques d'information financière à l'échelle du système des Nations Unies, soient exploités au mieux. Il a ainsi maintenu ses contacts réguliers avec le Conseil des normes IPSAS. Plusieurs ateliers sur les normes en cours d'élaboration concernant les produits et les charges ont été organisés en 2020, avec la participation de membres du personnel du Conseil des normes IPSAS et des organismes du système des Nations Unies. Le Conseil des normes IPSAS continue d'actualiser les normes et de publier des directives pour répondre à l'évolution des besoins des utilisateurs et aux nouveaux contextes.

75. Le Groupe de travail a continué à suivre les travaux du Conseil des normes IPSAS, de se tenir au fait des nouvelles décisions et des projets à venir et de transmettre à cet organe des retours d'information au nom du système des Nations Unies. Il a également examiné les documents de consultation et les exposés-sondages émis par le Conseil des normes IPSAS dans les domaines de l'information financière concernant la comptabilisation des produits et des paiements de transfert, les contrats de location, les biens patrimoniaux et les actifs d'infrastructure et les indicateurs du secteur public.

76. Dès le début de 2020, la pandémie de COVID-19 a soulevé d'immenses difficultés et le Groupe de travail a prié le Conseil des normes IPSAS de lui fournir des orientations sur des questions de traitement comptable et de présentation de l'information dans les états financiers, qu'il a ensuite communiquées à tous les

³² Consultable à l'adresse suivante : <https://www.unjju.org/fr/content/rapports> (colonne « Comments »).

³³ Résolution 31/192 de l'Assemblée générale, annexe, chap. II, art. 3.

organismes du système des Nations Unies. Il continue de suivre les incidences de la crise de la COVID-19 sur les états financiers des organismes du système des Nations Unies et la présentation de l'information financière les concernant.

77. En septembre 2020, le Groupe de travail a tenu sa réunion annuelle, qui a eu lieu en ligne en raison de la pandémie. Il a examiné une série de questions, dont un point présenté par l'une de ses équipes thématiques sur le dialogue entretenu avec le personnel du Conseil des normes IPSAS concernant les documents de consultation sur la comptabilisation des produits et les paiements de transfert. Cette réunion lui a également permis d'échanger avec le Comité des commissaires aux comptes sur ses principales observations et recommandations d'audit, des sujets liés à la COVID-19 et de nouvelles questions qui se posaient en matière d'audit. Il s'est en outre penché sur les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, la durée d'utilité des actifs et les cryptomonnaies et leurs incidences sur la présentation de l'information financière. Ces interactions font partie du mandat du Groupe de travail et visent à faciliter le dialogue entre les organismes du système des Nations Unies, l'objectif étant de favoriser l'échange d'expérience, d'assurer la cohérence de l'interprétation et de l'application des normes relatives à l'information financière et d'en garantir la pérennité.

XI. Conclusions

78. En 2020, le Conseil des chefs de secrétariat a servi de vecteur d'intégration et de cohérence au sein du système des Nations Unies pour un large éventail de questions de programmation et de gestion, et a appuyé ainsi l'exécution des mandats et la mise en œuvre des priorités des organismes intergouvernementaux. Alors que la pandémie de COVID-19 a aggravé les difficultés auxquelles la communauté internationale devait faire face, le système des Nations Unies s'est montré à la hauteur de la situation et a offert un appui et des conseils pratiques aux États Membres.

79. Le Conseil a tenu son engagement de renforcer la cohérence des politiques et la coordination à l'appui de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en assurant la promotion des activités de préparation et de suivi à l'échelle du système des conférences et sommets des Nations Unies, en améliorant les fonctions d'administration et de gestion du système des Nations Unies et en innovant en la matière, sans jamais perdre de vue les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, et en adoptant systématiquement une approche centrée sur l'être humain.